

Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du 05 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10**Sont présents:** Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Pauline LACOSTE, Michel TOCABEN, Suzanne PEYRONNENC, Alain VERHAEGHE, Eric SELEBRAN**Votants:** 10**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Colette LESCOUTObjet: Vote du compte administratif - Carlucet - DE 2017 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Colette LESCOUT (Mme le Maire est sortie)

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par ESCAPOULADE Brigitte après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 157.92		164 316.08		204 474.00
Opérations exercice	186 725.59	127 167.32	134 024.02	192 566.17	320 749.61	319 733.49
Total	186 725.59	167 325.24	134 024.02	356 882.25	320 749.61	524 207.49
Résultat de clôture	19 400.35			222 858.23		203 457.88
Restes à réaliser	34 211.98	11 615.28			34 211.98	11 615.28
Total cumulé	53 612.33	11 615.28		222 858.23	34 211.98	215 073.16
Résultat définitif	41 997.05			222 858.23		180 861.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CARLUCET, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Carluet - DE_2017_009

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 222 858.23

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	164 316.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	156 671.73
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	58 542.15
Résultat cumulé au 31/12/2016	222 858.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	222 858.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	41 997.05
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	180 861.18
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CARLUCET, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte de gestion - Carluet - DE 2017 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ESCAPOULADE Brigitte

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CARLUCET, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote des taxes directes locales 2017 - DE 2017 011

Madame le Maire présente le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour 2017.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation :	251 300 x 7.99 % =	20 079 €
- Foncier Bâti :	161 500 x 15.35 % =	24 790 €
- Foncier non bâti :	11 000 x 133.68 % =	14 705 €
TOTAL :		59 574 €

Objet: Vote du budget primitif 2017 - DE 2017 012

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017. Elle donne lecture des différents articles et des crédits affectés à chacun d'eux tant pour les recettes que pour les dépenses.

Ceux-ci s'élèvent à :

- Dépenses de Fonctionnement :	277 706.49 €
- Recettes de Fonctionnement :	359 568.18 €
- Dépenses d'Investissement :	134 893.46 €
- Recettes d'Investissement :	134 893.46 €

Objet: Délibération admission en non-valeur - DE 2017 013

Madame le maire informe les conseillers que, dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finances de Gramat propose l'admission en non-valeur sur un débiteur, à savoir : "la Table Carluçetoise", suite à une liquidation judiciaire.

La créance est d'un montant de 3 600 € TTC (3000 € HT et 600 € TVA).

Madame le maire demande aux conseillers de prononcer l'admission en non-valeur de cette créance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les loyers émis au nom de La Table Carluçetoise pour un montant de 3600 € (3000 € HT + 600 € TVA) correspondant au loyer de la période de janvier à août 2015;

- d'émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 3600 € (3000 € HT + 600 € TVA) au nom de La Table Carlucetoise.

Objet: Délibération régulation des collections de la bibliothèque municipale - DE 2017 014

Madame le Maire propose :

- de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

- . mauvais état physique,
- . contenu manifestement obsolète.

Les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

. nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins, en bon état physique et au contenu non périmé.

Les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des associations humanitaires qui pourraient en avoir besoin ou, à défaut, détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

- de charger Madame Janine LACOSTE, responsable de la bibliothèque municipale, de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telles que définies ci-dessus et de veiller à la conservation des listes (papier ou informatique) des documents éliminés par la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité.

Objet: Délibération classement de voirie - DE 2017 015

Madame le Maire propose une mise à jour du classement de la voirie pour intégrer au tableau de la voirie communale le chemin rural de Montfaucon à Rocabilière d'une longueur de 1000 mètres linéaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce classement à l'unanimité.

Questions diverses :

- Le tableau des permanences pour les élections présidentielles de 2017 est établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20Heures